



Calomnies aux travail = harcèlement moral?

Par **torel**, le **04/05/2012 à 09:03**

Bonjour, j'aimerais savoir si la calomnie, peut être considéré comme préjudice moral au travail et harcèlement moral, cela fait des années que je travail en milieux hospitalier. les personnes avec lesquelles , je travaille me calomnient systématiquement chaque année , sur mon lieux de travail et à la direction qui m'a envoyé récemment une lettre d'avertissement, en exposant les faits reproché (refus d'effectuer certaines tâches : installation de personnes dans un fauteuil, aide au déshabillage , faire preuve d'une attitude agressive et désagréable. ne pas suivre les protocoles de soins) je me sens bien fatiguée moralement en lisant de pareils accusations, et certifie ne pas faire tout ce dont je suis accusée , en arrêt maladie actuellement , j'aimerais savoir comment procéder pour faire valoir mes compétences sur mon lieux de travail, comment faire cesser ces calomnies qui me détruisent la vie. merci de votre réponse

Par **moisse**, le **10/09/2014 à 17:44**

Bonsoir, Quel est votre statut ? fonctionnaire dans la fonction publique hospitalière ou contractuelle ? Ceci dit, vous avez un article en en-tête de ce forum concernant le harcèlement au travail.